Image not found or type unknown

Conditions de la perquisition dans le cadre de la flagrance...

Par **John_John**, le **13/02/2010** à **19:34**

Bonjour,

Une perquisition effectuée de nuit suite à un soupçon de délit (consommation de stupéfiants) est valable, même sans l'assentiment de la personne.
Seulement, je me pose quelques questions :

1. Les policiers peuvent-ils refuser de présenter leur carte de police à la personne ?

2. Des saisies sont effectués mais les saisies n'ont pas été placées sous scellé

3. Aucun PV n'a été dressé à l'issue de la perquisition, et la personne n'a donc pas pu accepter ou refuser de signer.

Merci d'avance pour vos réponses.
John_John

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés